

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE FRANCE

ADDENDUM
à partir du 04/08/2026

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires En vigueur à partir du 05/10/2026

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026.

Il comprend :

- les modifications liées à l'exonération des frais à l'étranger de toute la gamme Ma Banque Au Quotidien, EKO, Essentiel, Premium, Prestige
- La modification des frais de saisie attribution et conservatoire
- L'évolution tarifaire des frais de successions





Offres groupées de services (depuis le 2 juillet 2027)

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

GESTION DU COMPTE	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
COMMISSION D'INTERVENTION	
Commission d'intervention ^a : 12/an	
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard* » ou « Visa Infinite* »	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et autorisation systématique)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Émission et réception d'un virement SEPA classique (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Émission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ^b	
Paieement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ^c	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre France	
Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euros ou en devises ^d , dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
PAIEMENT PAR CARTE ^c	
En euros ou en devises ^d , dans ou hors pays de l'EEE	
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium ^e	
SécuriWEB Premium	
MERCİ POUR L'INFO PRESTİGE (VERSION NUMÉRIQUE)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régál, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	
MON SÉCURICOFFRE +	
50 Go	

36,00 €/mois
dont 4,50 €
correspondant
aux cotisations
d'assurances

a. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

b. Sauf gratuité imposée par la loi.

c. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

d. Hors frais de conversion monétaire

e. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

* Existent en version sociétaire

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans et 26-30 ans (inclus).

Offre Premium

GESTION DU COMPTE		
Tenue de compte	16,00 €/mois dont 4,50 € correspondant aux cotisations d'assurances	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
E-relevé mensuel		
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention ^a : 3/an		
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard* » ou « Visa Premier* »		
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et autorisation systématique)		
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client		
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)		
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
Émission et réception d'un virement SEPA classique (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)		
Émission et réception d'un virement Instantané SEPA		
Émission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an		
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA		
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ^b		
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA		
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client		
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an		
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ^c		
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre France		
Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
Retrait d'espèces en euros ou en devises ^d , dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement		
PAIEMENT PAR CARTE ^c		
En euros ou en devises ^d , dans ou hors pays de l'EEE		
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium ^e		
SécuriWEB Premium		
MERCİ POUR L'INFO PREMIUM (VERSION NUMÉRIQUE)		
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique		
MON SÉCURICOFFRE +		
5 Go		

a. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

b. Sauf gratuité imposée par la loi.

c. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

d. Hors frais de conversion monétaire

e. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

* Existent en version sociétaire

Offre Essentiel

GESTION DU COMPTE		
Tenue de compte	10,00 €/mois dont 1,00 € correspondant à la cotisation d'assurance	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement		
E-relevé mensuel		
COMMISSION D'INTERVENTION		
Commission d'intervention ^a : 1/an		
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard* » ou « Visa Classic* »		
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et autorisation systématique)		
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client		
Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)		
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée		
Émission et réception d'un virement SEPA classique ou instantané (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)		
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA		
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ^b		
Paieement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA		
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client		
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an		
RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE ^c		
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre France		
Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement		
Retrait d'espèces en euros ou en devises ^d , dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement		
PAIEMENT PAR CARTE ^c		
En euros ou en devises ^d , dans ou hors pays de l'EEE		
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus ^e		
MERCİ POUR L'INFO ESSENTIEL (VERSION NUMÉRIQUE)		
• Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes/an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourl'info.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique		
MON SÉCURICOFFRE +		
5 Go		

Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026.
Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients non-détenteurs d'une offre groupée de services)

GESTION DU COMPTE	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Essentiel Plus	GRATUIT
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : • Alerte essentielle • Mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	

a. Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
b. Sauf gratuité imposée par la loi.
c. Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
d. Hors frais de conversion monétaire
e. La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).
* Existent en version sociétaire

**Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026.
Offre uniquement souscriptible pour les nouveaux clients non-détenteurs d'une offre groupée de services)**

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique, cotisation carte). Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.	GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent, classique ou instantané, en agence ou en ligne)	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) «Eko Mastercard»	En option : 1€/mois (cotisation carte)
PAIEMENT AVEC LA CARTE VIRTUELLE ET LA CARTE PHYSIQUE EN OPTION ^a	
Paieement par carte en euro ou en devises ^b , dans et hors pays de l'EEE	GRATUIT
RETRAIT AVEC LA CARTE PHYSIQUE EN OPTION	
Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	GRATUIT
Retrait d'espèces en euros ou en devises ^b , en France, dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	1,00 €/retrait à partir du 4 ^{ème} retrait/mois
Retrait d'espèces en devises dans un pays hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	GRATUIT
ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN (EN OPTION)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€/mois	En option : 1€/mois

Tous les produits services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée, notamment en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

Bon à savoir !

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert

Le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50,00 € : 30,00€ / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50,00 € : 50,00€ / chèque



Irrégularités et incidents

Opérations particulières *(depuis le 17 juillet 2026)*

Frais par saisie attribution ou conservatoire

100,00 €



Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026.

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

Montant total des soldes des avoirs < 10 000,00 €

GRATUIT

Montant total des soldes des avoirs > = 10 000,00 €

1% du montant total des soldes
des avoirs dans la limite
du montant fixé
par la réglementation

Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes suivants ouverts dans les livres de la Caisse régionale au nom du défunt pour un usage professionnel et/ou personnel : compte courant, compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan d'épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA).

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

Votre banque pratique

Pour consulter vos comptes, découvrir les nouveautés

<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance>

Et depuis votre mobile

Application Ma Banque*
Application Paiement Mobile*

Espace sociétaires

<https://www.societairescacf.fr/>

Assistant digital

04 73 74 40 80**

Crédits consommation

0 800 400 888***

Opérations de bourse

0 800 268 773***

Assurances

0 800 400 222***

Service clients

service.clients@ca-centrefrance.fr

* Applications Ma Banque et Paiement Mobile pour IOS et Android.

** Service gratuit + prix d'un appel

*** Service et appel gratuits hors coût éventuel de l'opérateur téléphonique.

Notre politique de protection des données est disponible sur notre site Internet :
<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance>

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet
<https://www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance> (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Les montants sont indiqués toutes taxes comprises.
Pour les produits soumis à la TVA, celle-ci est calculée au taux en vigueur.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE
Siège Social : 1, avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand cedex 9.

Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit
Société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance
sous le n° 07 023 162 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand -
N° de TVA intracommunautaire : FR 37 445 200 488 - Contrôlée par l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution : 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9.
Identifiant CITEO FR234313_01EZOD

CAMCA - Siège social : 53, rue de la Boétie, 75008 Paris.
Société d'Assurances Mutuelles à cotisations variables régie par le Code des assurances,
immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

PACIFICA - Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75724 Paris cedex 15.
Siren 352 358 865 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme au capital entièrement libéré de 455 455 425 euros.

PREDICA - Siège social : 16/18 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.
SIREN B 334 028 123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Société Anonyme au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



CENTRE FRANCE